

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur adjoint:** Avant de donner la parole au député d'Assiniboia (M. Knight) je dois, en conformité de l'article 40 du Règlement, informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds)—La Corporation de développement du Canada—Les propos de M. Donald Morrison au sujet du siège social; le député de Selkirk (M. Rowland)—La Défense nationale—Les dégâts au «Restigouche»—L'établissement d'une commission d'enquête juridique à la suite de l'enquête préliminaire—Le coût des réparations; le député de Peel-Sud (M. Blenkarn)—Le commerce extérieur—Pâtes à papier—Les possibilités de vente à la Chine—Les entretiens du premier ministre.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI SUR LES PARCS NATIONAUX

#### MODIFICATION DÉFINISSANT LES POUVOIRS DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DE TERRES PUBLIQUES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Chrétien: Que le bill S-4, tendant à modifier la loi sur les parcs nationaux, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

**M. Bill Knight (Assiniboia):** Monsieur l'Orateur, je tiens à participer au débat car la question des parcs nationaux revêt beaucoup d'intérêt pour la province de la Saskatchewan. Celle-ci en a un actuellement, soit le parc national de Prince Albert. Depuis le début des années soixante, on nous a fait maintes propositions au sujet d'un parc dans le Sud de la Saskatchewan, qui porterait le nom de Parc national Grassland. Ce projet a suscité le désarroi et l'inquiétude chez les cultivateurs et les propriétaires de ranches de cette région du Sud de la province. On s'inquiète à la pensée des répercussions de l'aménagement d'un parc dans cette région sur l'élevage du bétail et les cultures. Le projet suscite également de l'inquiétude chez bon nombre de soi-disant nationalistes du sud de la Saskatchewan, qui se préoccupent depuis longtemps des herbages aux environs de Kildeer et Val Marie. Ils s'inquiètent des dommages qu'un afflux de touristes pourrait causer dans cette région de prairies naturelles.

Au cours des brefs moments dont je dispose, j'aurais plusieurs choses à suggérer au ministre et à son collègue, le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson). Permettez-moi de présenter des propositions positives au sujet de l'aménagement éventuel d'un parc national dans la région, sans nuire au mode de vie des gens qui y demeurent depuis plusieurs générations. Monsieur l'Orateur, quand le secrétaire parlementaire a proposé la deuxième lecture de ce projet de loi à la Chambre, il a fait, entre autres, la déclaration suivante sur laquelle je tiens à revenir. Voici ce qu'il a dit:

### Loi sur les parcs nationaux

● (1650)

Dans sa conception générale, l'article 2 vise à simplifier la procédure d'établissement des limites des parcs. Je peux vous assurer, cependant, que l'article 2 n'autorise aucunement la soustraction de terres, si petites soient-elles. Je voudrais également souligner qu'aucun nouveau parc ne peut être établi sans l'approbation du Parlement.

Si jamais le gouvernement actuel ou tout gouvernement fédéral, qu'il soit libéral, conservateur, néo-démocrate ou créditiste, propose l'aménagement d'un nouveau parc au Canada, il est absolument essentiel que chacun des députés ici ait le droit de prendre la parole au sujet d'un bill sur l'établissement d'un parc dans sa circonscription. Je suis heureux de voir—et je tiens à l'établir nettement au nom de mes commettants—que cette mesure interdit la création d'un parc sans l'autorisation du Parlement. Si un gouvernement quelconque nous saisissait d'une mesure de ce genre je m'y opposerais ici de toutes mes forces car c'est le droit fondamental des députés que d'exprimer leur avis au sujet de la création d'un parc, qu'il s'agisse du député du Yukon (M. Nielsen), de mon collègue le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth) ou en fait de députés du sud de la Saskatchewan où on a parlé à différentes reprises de la création d'un parc national de prairies.

Quel est l'historique du projet fédéral de création de ce parc? Les événements qui s'y rapportent remontent au moins à 1966. Cette année-là, alors que la Saskatchewan était dirigée par un gouvernement libéral, celui-ci a fait savoir au gouvernement fédéral que la province était prête à entamer les négociations foncières permettant la création de ce parc national. Autrement dit, la province était disposée à négocier avec les cultivateurs et éleveurs locaux en vue de la création du parc. Cela a entraîné de grandes inquiétudes chez les habitants du sud de la Saskatchewan.

En 1967, les limites proposées dans le rapport rédigé par le Service des parcs nationaux réduisaient la superficie de ce parc de 640 milles carrés à 360. En 1967, le premier ministre adjoint de la Saskatchewan, M. Davey Stewart, informait le gouvernement fédéral que les problèmes que posaient l'élevage et la faune entraînaient une acquisition foncière de 2 millions de dollars et qu'une telle somme interdisait qu'on songe davantage à la création d'un parc national en Saskatchewan. Cependant, en 1968 on effectua une étude des répercussions économiques de ce parc national. Elle indiqua que les bénéfices en dépassaient le coût. On l'a appelée le rapport Kaplan. Pour la gouverne du ministre, je dirais que ce rapport, établi par un groupe d'étude de Montréal, est le document le plus inepte jamais rédigé en matière d'étude économique. Cela a sans doute davantage contribué à empêcher la création d'un parc prévu dans cette région que tout autre document qui fut rédigé.

En 1969, le premier ministre de la Saskatchewan de l'époque, M. Thatcher, signala que la province serait prête à reprendre les discussions si l'on répondait aux demandes suivantes: La province de Saskatchewan conserverait les droits relatifs aux minerais; les pâturages devraient disparaître graduellement sur une période de 20 ans—en d'autres termes, les agriculteurs et les éleveurs de la région n'avaient plus aucun avenir—le gouvernement fédéral accorderait une aide financière pour l'acquisition de terrains. Entre 1969 et 1970, les négociations et les discussions se poursuivirent entre les deux niveaux du gouvernement libéral. En 1971, le ministre des Ressources nationales de la province de Saskatchewan tint une réunion avec les éleveurs afin de les mettre au courant de l'évolution de la situation. Cela se passait sous le gouvernement néo-démocrate.